

Centre-Val de Loire



N° 14

Juin 2015

En Centre-Val de Loire, la pauvreté plus répandue dans les pôles urbains et les territoires isolés

Le Centre-Val de Loire fait partie des cinq régions françaises les plus riches et la pauvreté monétaire y affecte moins la population qu'en moyenne métropolitaine. En 2012, un peu plus de 12 % de la population régionale vit en dessous du seuil de pauvreté. Les inégalités sont également moins marquées qu'en France métropolitaine. Cependant, au sein même de la région, les situations sont contrastées et diffèrent selon le type d'espace considéré. La pauvreté est plus importante dans le centre des grandes aires urbaines et dans les territoires isolés, éloignés de l'influence des villes.

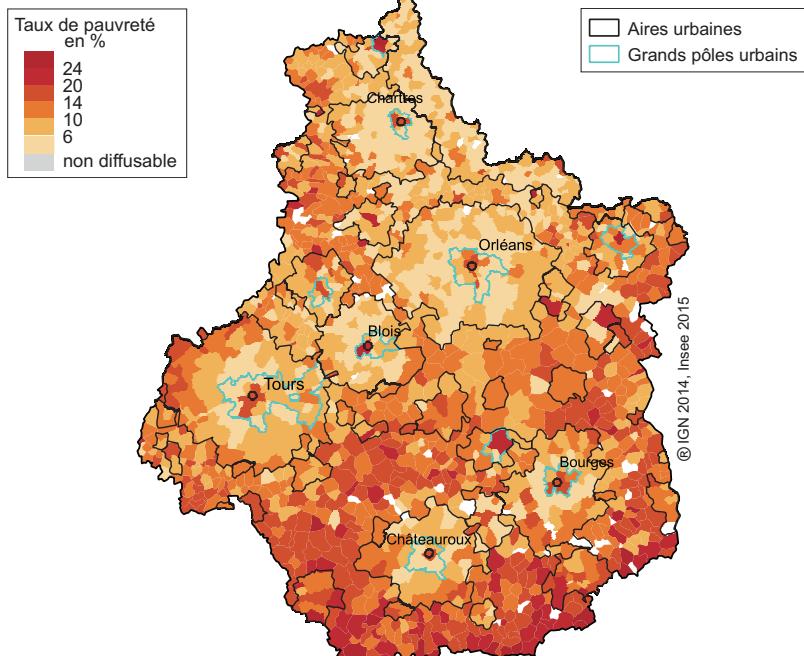
Marjorie Bonifay

Le nouveau Fichier localisé social et fiscal (FiLoSoFi) développé et exploité par l'Insee, fournit des indicateurs de niveau de vie, d'inégalités et de pauvreté jusqu'aux échelons infra-départementaux. Cette amélioration de la connaissance du revenu disponible des ménages est utile pour objectiver les disparités et inégalités entre populations au sein même de la région.

Une pauvreté moindre dans la région mais contrastée selon les territoires

En Centre-Val de Loire, le taux de pauvreté monétaire (*définitions*) en 2012 concerne 12,3 % de la population, soit un peu plus de 310 000 habitants. Ce taux place la région parmi les cinq régions françaises les moins touchées par la pauvreté, mais il varie selon les départements. Dans les plus ruraux, la pauvreté est plus importante mais concerne quantitativement moins de personnes. Le Cher et l'Indre sont ainsi davantage

1 Une pauvreté plus marquée dans le sud de la région



Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

Encadré

La nouvelle source Filosofi

Les données issues du Fichier localisé social et fiscal permettront aux différents acteurs publics d'améliorer leur diagnostic et de mieux identifier les territoires et publics fragilisés. Les informations localisées issues de cette nouvelle source fourniront des indicateurs utiles dans le cadre du suivi du Plan pluriannuel de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale, adopté en janvier 2013. Elle intéressera également les conseils départementaux, véritables « chefs de file » en matière d'aide sociale, d'autonomie des personnes et de solidarité des territoires depuis la loi du 27 janvier 2014.

touchés, avec les taux les plus élevés de la région (au-delà de 14 %). À l'inverse, l'Eure-et-Loir et l'Indre-et-Loire sont mieux préservés, avec des taux inférieurs à la moyenne régionale (11,3 et 11,6 %). Dans ce dernier département, le taux de pauvreté dans l'aire urbaine de Tours est inférieur d'un point à la moyenne de la région (*figure 1*).

En Centre-Val de Loire, 41,4 % de la population fiscale réside dans les pôles des grandes aires urbaines (*définitions*). Ces pôles concentrent 50,3 % des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté (*figure 2*). La pauvreté est moins marquée dans les trois plus grandes aires urbaines, composées de pôles où se concentrent les emplois : l'aire urbaine de Tours, mais aussi celles d'Orléans (avec un taux de pauvreté de 11,2 %) et surtout de Chartres (10,4 %). Cependant, à l'intérieur de ces territoires, la situation est contrastée : la part des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté est élevée dans la ville-centre (*définitions*) et diminue nettement lorsqu'on s'en éloigne. Cette proportion est la plus faible dans la couronne des aires urbaines. La pauvreté est accentuée dans les communes isolées de la région, souvent de caractère rural, puisque 60 % d'entre elles ont un taux supérieur de deux points à la moyenne régionale.

Les familles monoparentales et les personnes seules davantage affectées par la pauvreté

Dans la région, comme en France métropolitaine, les familles monoparentales sont les plus touchées : trois personnes sur dix parmi

ce type de ménage vivent sous le seuil de pauvreté. Pour la grande majorité, ces ménages sont constitués d'une femme seule avec ses enfants. Inversement, avec un taux de pauvreté inférieur à 5 %, les couples sans enfants sont de loin les plus épargnés. Ceux avec enfants, qui représentent près de la moitié de la population régionale, sont davantage affectés que les précédents (11,2 %), de même que les personnes vivant seules. Parmi ces dernières, les hommes sont plus exposés à la pauvreté que les femmes (près de 16 % contre 14 %). La proportion de personnes vivant sous le seuil de pauvreté varie également en fonction de l'âge du référent fiscal. Le taux de pauvreté atteint 20,8 % lorsque le référent fiscal a moins de 30 ans. La poursuite d'études, mais surtout la difficulté à entrer sur le marché du travail, sont autant de facteurs de précarité.

Des inégalités moindres

Le niveau de vie médian de 19 776 euros annuels en 2012 (*figure 2*), assez proche du niveau national, place le Centre-Val de Loire au cinquième rang des régions françaises les plus riches, derrière l'Île-de-France (première avec 22 180 euros), l'Alsace, Rhône-Alpes et la Bretagne. Les habitants de l'Eure-et-Loir et du Loiret, voisins de l'Île-de-France, disposent de revenus supérieurs à ceux des autres départements de la région.

En Centre-Val de Loire, les inégalités sont moins marquées que dans la plupart des régions françaises. En effet, les 10 % des habitants les plus aisés ont un niveau de vie trois fois supérieur aux 10 % des habitants

les moins riches. Ce rapport atteint 4,6 en Île-de-France, 3,8 en Corse et en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Les bas revenus régionaux sont parmi les plus élevés, alors que les hauts revenus sont plus proches du milieu du classement (*figure 3*).

Des niveaux de vie supérieurs chez les plus de 50 ans

Pour les ménages dont le référent fiscal a moins de 50 ans, le revenu disponible (*définitions*) est plus faible dans la région qu'en France métropolitaine. Il est, en revanche, plus élevé au-delà de 50 ans. En Centre-Val de Loire, le revenu disponible des ménages est le plus haut entre 50 et 59 ans, période de la vie où généralement les enfants quittent le foyer. Ce phénomène est notamment visible dans les couronnes des grands pôles urbains, où le niveau de vie médian pour cette tranche d'âge atteint en moyenne 23 580 euros annuels.

Des ménages plus aisés en périphérie des pôles urbains

Les revenus des ménages diffèrent en fonction du type d'espace où ils habitent. Les résidents des couronnes de l'ensemble des grands pôles urbains (*définitions*) ont le niveau de vie médian le plus élevé, avec 21 210 euros annuels (*figure 4*). Le plus faible se situe dans les communes isolées, hors influence des pôles. Au sein des grandes aires urbaines, le niveau de vie médian est toujours plus faible dans la ville-centre que dans la banlieue ou la couronne. Dans l'aire urbaine de Blois il est inférieur de 4 000 euros annuels dans le centre par rapport à la couronne. À Dreux la différence dépasse 6 000 euros. Les disparités sont les plus marquées dans les villes-centres des grandes aires urbaines. Ainsi, à Orléans et Blois les habitants les plus riches ont un niveau de vie quatre fois supérieur aux habitants les plus pauvres.

2 Niveau de vie et pauvreté dans les aires urbaines en Centre-Val de Loire

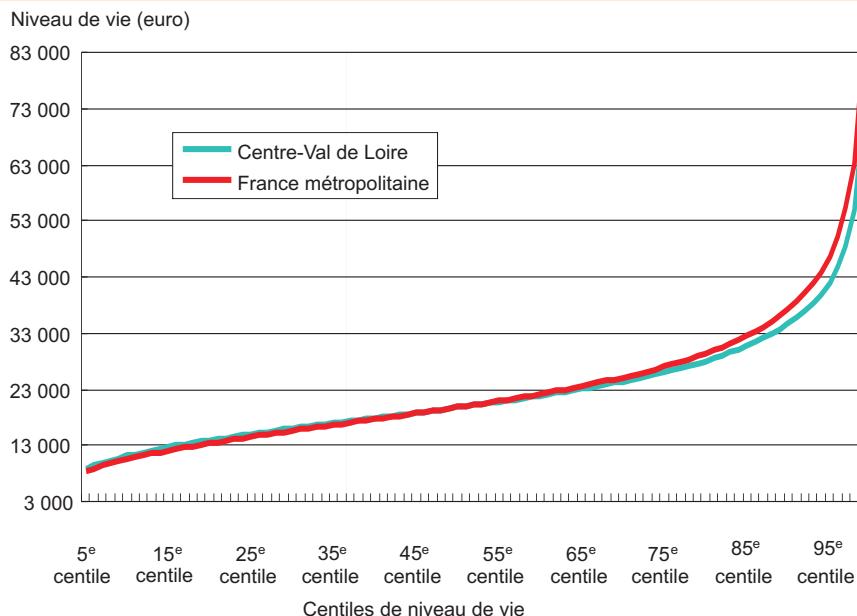
	Population fiscale	Répartition de la population fiscale (%)	Répartition des personnes sous le seuil de pauvreté (%)	Niveau de vie médian (euro)	Taux de pauvreté (%)	Disparités de revenus (D9/D1)	nombre, %
Grands pôles urbains	1 043 961	41,4	50,3	19 563	14,9	3,5	
Couronnes des grands pôles urbains	677 255	26,9	15,9	21 212	7,3	2,7	
Communes multipolarisées des grandes aires urbaines	141 353	5,6	4,8	19 562	10,5	2,8	
Moyens pôles	127 625	5,1	6,9	18 298	16,6	3,2	
Couronnes des moyens pôles	41 731	1,7	1,3	19 928	9,8	2,8	
Petits pôles	117 845	4,7	5,1	18 630	13,4	3,0	
Couronnes des petits pôles	7 874	0,3	0,3	18 778	12,4	2,8	
Autres communes multipolarisées	221 907	8,8	8,5	19 022	11,8	2,8	
Communes isolées hors influence des pôles	139 405	5,5	6,9	17 864	15,4	3,0	
Centre-Val de Loire	2 518 953	100,0	100,0	19 776	12,3	3,1	

Note de lecture : 41,4 % de la population fiscale régionale (*définitions*) réside dans un grand pôle urbain, ceux-ci concentrant 50,3 % des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté. Le taux de pauvreté y atteint en moyenne 14,9 % de la population totale.

Le rapport entre le dernier et le premier décile (D9 et D1) du revenu disponible (*définitions*) permet de mesurer les inégalités de niveau de vie. Plus le ratio est élevé, plus les inégalités sont grandes.

Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

3 Une moindre dispersion des revenus en Centre-Val de Loire



Note de lecture : les 5 % de gens les plus modestes (cinquième centile) sont représentés à gauche de l'axe et gagnent moins de 8 910 euros en Centre-Val de Loire

Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

La part des retraites dans le revenu disponible est plus importante dans la région

Comme dans toutes les régions, les salaires, traitements ou indemnités de chômage constituent la plus grande part du revenu des ménages du Centre-Val de Loire. Elle est cependant plus faible que la moyenne métropolitaine.

À l'inverse, la région se distingue par un

poids plus important des retraites dans le revenu disponible, en raison d'une plus forte proportion de personnes âgées. Par ailleurs, les impôts directs grèvent moins le revenu disponible des habitants qu'en France métropolitaine (- 15,6 % contre - 17,0 %).

La part des retraites est la plus élevée dans l'Indre, représentant 34,7 % du revenu disponible des ménages, contre 29,5 % pour l'ensemble de la région et 26,4 % pour la

France métropolitaine. Dans ce département, plus d'un tiers de la population adulte est retraitée.

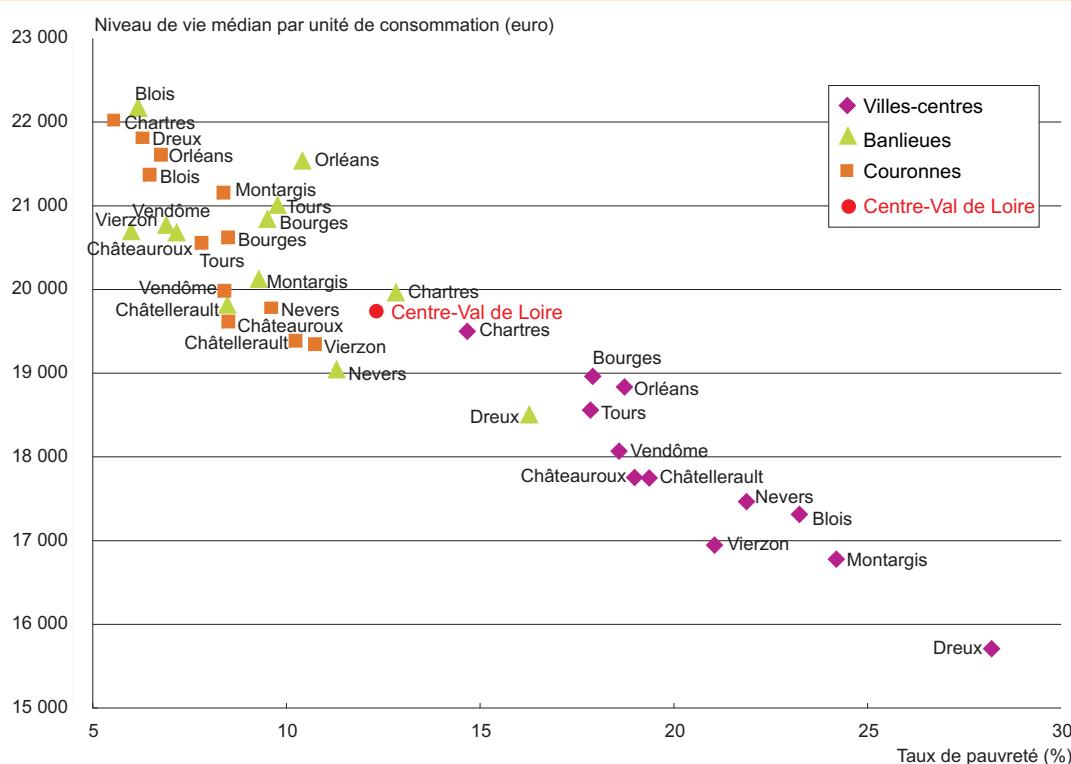
À l'échelle régionale, les pensions et retraites constituent la principale source de revenu dans les petits pôles et les communes isolées pour plus de 45 % des ménages. À l'opposé, dans les zones concentrant les emplois, comme les grands pôles urbains et leurs couronnes, le revenu disponible provient majoritairement des salaires pour plus de 56 % des ménages.

Davantage de bénéficiaires de prestations sociales dans le centre des aires urbaines

La part des minima sociaux dans le revenu des ménages est un peu moindre dans la région qu'en France métropolitaine. Il en est de même pour l'ensemble des prestations sociales.

Dans le centre des grandes aires urbaines, où la pauvreté est davantage marquée (*figure 4*), la part de ces prestations dans le revenu est plus importante que dans les couronnes ou les banlieues. Cette distinction est nette dans l'aire urbaine de Dreux notamment, où les prestations sociales représentent plus de 11 % du revenu des ménages dans la ville-centre, contre seulement 3 % dans la couronne.■

4 Niveau de vie et taux de pauvreté au sein des aires urbaines du Centre-Val de Loire



Sources : Insee ; DGFiP ; Cnaf ; Cnav ; CCMSA, Fichier localisé social et fiscal 2012

Définitions

Une **aire urbaine** est composée d'un pôle et le plus souvent d'une couronne. Un **pôle** est une **unité urbaine** (zone de bâti continu d'au moins 2 000 habitants) d'au moins 1 500 emplois. Sa **couronne** correspond aux communes ou unités urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans le pôle ou dans les communes attirées par celui-ci selon un processus itératif. On distingue les grandes aires urbaines fondées sur des pôles d'au moins 10 000 emplois, les moyennes aires, basées sur des pôles de 5 000 à moins de 10 000 emplois et les petites aires basées sur des pôles de 1 500 à moins de 5 000 emplois. Les **communes multipolarisées des grandes aires urbaines** sont les communes situées hors des aires, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs grandes aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles. Elles forment avec elles un ensemble d'un seul tenant, appelé **espace des grandes aires urbaines**. Les **autres communes multipolarisées** sont celles situées hors de l'espace des grandes aires urbaines, dont au moins 40 % de la population résidente ayant un emploi travaille dans plusieurs aires (petites, moyennes ou grandes). Les **communes isolées hors influence des pôles** sont les communes n'appartenant pas à une aire et non multipolarisées. Lorsqu'un grand pôle urbain est constitué de plusieurs communes, les communes qui la composent sont soit **ville-centre**, soit **banlieue**. Si une commune représente plus de 50 % de la population du pôle, elle est la seule ville-centre. Sinon, toutes les communes qui ont une population supérieure à 50 % de celle de la commune la plus peuplée, ainsi que cette dernière, sont villes-centres. Les communes urbaines qui ne sont pas villes-centres constituent la banlieue du pôle.

Ménage fiscal : ensemble des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Les personnes ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement des étudiants) sont comptées dans les ménages où elles déclarent leurs revenus même si elles occupent un logement indépendant. L'ensemble des déclarants de ces ménages représente la **population fiscale**.

Le **revenu disponible** est le revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (salaires, bénéfices, indemnités de chômage), les retraites et pensions, les revenus du patrimoine, les revenus financiers (imputés pour ceux qui ne sont pas soumis à déclaration) et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements). Au total de ces ressources, quatre impôts directs sont déduits : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Niveau de vie : revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'**unités de consommation** (UC). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le nombre d'unité de consommation est calculé selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3.

La **médiane** du revenu disponible par unité de consommation (ou **niveau de vie médian**) partage les personnes en deux groupes : la moitié des personnes appartient à un ménage qui dispose d'un revenu par UC inférieur à cette valeur et l'autre moitié présente un revenu par UC supérieur.

Les **déciles** de niveau de vie sont les valeurs-seuils qui, lorsque l'on ordonne la population par niveau de vie croissant, la partitionnent en dix sous-populations de taille égale. La médiane constitue donc le cinquième décile. Les 10 % les plus pauvres sont sous le 1^{er} décile, les 10 % les plus riches au-dessus du 9^e décile. Par abus de langage, on parle aussi de décile pour désigner les sous-populations concernées.

Les **centiles** de niveau de vie sont les valeurs-seuils qui, lorsque l'on ordonne la population par niveau de vie croissant, la partitionnent en cent sous-populations de taille égale.

Pauvreté monétaire : un individu (ou un ménage) est considéré comme pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil fixé à 60 % du niveau de vie médian en métropole. Il est estimé à partir de FiLoSoFi à 11 871 euros par an en 2012, soit près de 990 euros par mois, un seuil très proche du seuil de pauvreté du dispositif ERFS (987 euros par mois en 2012).

Le **taux de pauvreté** correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté.

Sources

Les statistiques présentées ici sont tirées du **Fichier localisé social et fiscal** (FiLoSoFi) de 2012, issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la Direction générale des finances publiques (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales émanant des organismes gestionnaires de ces prestations (CNAF, CNAV, MSA). Ce rapprochement permet de reconstituer un revenu déclaré et un revenu disponible avec les prestations réellement perçues et remplace ainsi les dispositifs Revenus fiscaux localisés (RFL) et Revenus disponibles localisés (RDL).

Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prisons, foyers, maisons de retraites...).

Au niveau national, le dispositif ERFS (**enquête sur les revenus fiscaux et sociaux**) reste la source de référence pour les indicateurs de pauvreté et d'inégalités.

Bibliographie

- Une pauvreté très présente dans les villes-centres des grandes aires urbaines, *Insee première* n° 1552, juin 2015.
- Des revenus élevés et en forte hausse en périphérie des pôles urbains en région Centre, *Insee Flash Centre-Val de Loire* n° 2, novembre 2014.
- En région Centre, difficultés économiques des territoires et situations de pauvreté des habitants vont de pair, *Insee Analyses Centre-Val de Loire* n° 6, novembre 2014.
- En région Centre la pauvreté est moindre qu'en France et en Europe, mais en progression depuis 2008, *Insee Centre Flash* n° 68, mai 2013.

Insee Centre-Val de Loire
131, rue du faubourg Bannier
45034 Orléans Cedex 1

Directeur de la publication :
Jean-Michel Quellac

Chef de projet :
Stéphanie Hérant

Rédacteur en chef :
Philippe Calatayud

Relations médias : medias-centre@insee.fr

ISSN 2416-9471
©Insee 2015

